

# DROIT À L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

## 27 PROPOSITIONS

- Proposer une définition d'un emploi de qualité
- Rendre le congé de paternité obligatoire
- Prolonger la durée du congé de paternité
- Obtenir l'individualisation des droits sociaux pure et simple (supprimer les catégories cohabitant, chef de famille)
- Obtenir l'individualisation de l'impôt des personnes physiques et la suppression du quotient conjugal
- Soutenir financièrement les aidant-e-s proches (rémunération des crédits -temps, indemnisation de congés, ...)
- Rendre les quotas contraignants dans les entreprises cotées en bourse

### Fédéral

Prohiber les expressions sexistes dans tous les textes réglementaires (« panier de la ménagère », « en bon père de famille »,...)

Promouvoir une communication neutre en termes de genre par la formation des professionnels (enseignement, employeurs, médias, ...)

Mener des campagnes médiatiques de témoignages afin de mieux repérer et lutter contre les stéréotypes de genre dans le milieu du travail.

Proposer des pratiques de féminisation du langage avec une meilleure nomenclature des titres, métiers et fonctions. Guide de féminisation « Mettre au féminin » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sensibiliser à la dévalorisation symbolique et financière des fonctions féminisées

Développer et utiliser des indicateurs de genre pour évaluer et orienter les politiques et les budgets

Médiatiser les « success stories » de femmes ayant bénéficié de politique de quotas

Avoir une approche égalitaire et paritaire dès le processus de candidature, organiser des jurys de recrutement mixtes et offrir un coaching aux femmes

Sensibiliser les conseils d'administration du secteur associatif à la mixité et à la parité (guide « Egalité, mixité et associations » de la Fédération Wallonie-Bruxelles)

Faciliter et généraliser l'accès à l'information en particulier sur les conséquences du travail à temps partiel, des interruptions de carrière, du congé parental et des choix de filière

Diffuser ces informations par le biais d'opérateurs publics et privés de proximité

Former les agent-e-s des services publics (ONEM, Actiris, Forem, ALE...), de l'école d'administration publique, des communes, de l'Union des Villes et des communes, de la Fédération des CPAS, de l'École de police, des académies et écoles provinciales d'administration publique sur les droits des femmes.

### Pouvoirs Locaux

- Mettre en place des Bureaux locaux du temps pour prendre en compte les contraintes de temps dans la programmation et l'offre de services publics et privés

### Fédération Wallonie-Bruxelles

- Transmettre les valeurs d'égalité entre filles et garçons dans l'accueil de l'enfance, l'enseignement et la formation (formation des professionnels)
- Former les professionnels de la petite enfance à un égal accueil, accompagnement et dialogue vers les pères et les mères
- Développer et médiatiser une base de données d'illustrations non stéréotypées, libres de droits
- Encourager les créateurs d'images et de banques de données d'images à intégrer davantage d'illustrations dénuées de stéréotypes
- Développer des manuels scolaires non stéréotypés et sensibles au genre

- Développer et visibiliser les rôles modèles dans les métiers dits atypiques ou dits féminins-masculins

### Régions

- Sensibiliser les employeurs-euses à une culture d'entreprise et d'organisation antisexiste, proposer des formations à l'égalité dans les services de recrutements et de ressources humaines, sensibiliser à la notion de « choix » et à négocier les salaires